



Compte-rendu du Groupe de Travail Espèces Pélagiques Madrid, Jeudi 24 avril, Ministère

Présidence : Enrique Paz (Fédération des Cofradias de Cantabrie)
Secrétariat : JM Robert (CC Sud)

Le Président du Groupe de Travail a remercié les participants pour leur présence. Certains commentaires portant sur le compte-rendu de la précédente réunion seront validés électroniquement. L'ordre du jour a été approuvé, et il a été présenté la situation d'avancement des précédentes recommandations.

Présentation des travaux du CSTEP sur la gestion à long terme de l'anchois, et échanges sur une éventuelle révision de ce cadre :

A.Uriarte (Azti) a présenté les résultats des travaux de modélisation réalisés par le CSTEP. De très nombreuses options de gestion, portant tant sur les paramètres de la règle d'évaluation que sur le calendrier de gestion ont été explorés. Les modélisations socio-économiques n'ont pu être totalement réalisées du fait de l'absence ou de la transmission tardive de certaines données. La règle d'exploitation proposée par le CC Sud n'a pu être modélisée du fait de discontinuités, conduisant en une trop grande variabilité dans les résultats. Toutefois, certaines règles d'exploitation s'en approchent fortement. En terme de gestion, un retour au calendrier civil présente en moyenne un plus faible pourcentage de risque (4%) que l'actuel calendrier de gestion. Les performances des différents taux d'exploitation et d'une limitation du TAC maximal ont aussi été analysées.

Les membres découvrant pour la plupart ces résultats, il n'a pas été possible d'établir une recommandation comprenant l'ensemble des paramètres de la nouvelle règle d'exploitation. Les membres se sont cependant accordés pour un retour à un calendrier de gestion s'appuyant sur l'année civile, et un TAC maximal plafonné à 25 000 tonnes. Les membres disposeront d'un délai d'un mois pour se positionner, dans la perspective du prochain Comité Exécutif.

Ils ont également recommandé que les possibilités de pêche soient déterminées selon le processus classique pour 2014/2015, de manière transitoire, le règlement Tac et Quotas devant en fin d'année abroger celui-ci, et établir les possibilités de pêche pour 2015.

Discussion sur l'éventuel renouvellement des accords de Bilbao :

Le secteur espagnol a dans un premier temps formulé une demande visant à augmenter leur accès pour certaines pêcheries pélagiques durant le premier semestre. Le secteur français n'a pu totalement donner son accord, et a donc formulé une contreproposition, pour la période posant problème (mars-avril). Malgré une interruption de séance dédiée à la recherche d'un accord, il n'a pas été possible de trouver un compromis. La représentante du secteur pour les Asturies a de plus manifesté un désaccord en vue du renouvellement de cet accord, en lien avec la répartition du quota de maquereau en Espagne. Les discussions devront donc se poursuivre d'ici aux prochaines réunions organisées par le CC Sud.





Les membres ont toutefois clairement indiqué que cet accord, s'il devait être trouvé dans le cadre du CC Sud, ne devait pas être adopté officiellement dans le cadre de cette enceinte.

Point d'information et échange sur le plan de gestion de la Sardine ibérique

Une nouvelle règle d'exploitation pour ce stock a été présentée par l'Azti. Les résultats de ces travaux étant encore trop récents, ils n'ont pu être véritablement discutés. Il a été indiqué que les Etats Membres poursuivaient leur négociation. Les membres ont de nouveau souhaité que des mesures de gestion soient mises en place, afin d'éviter le passage sous TAC de cette espèce. Il conviendra donc de poursuivre les travaux. Des échanges ont également porté sur l'origine du plan de gestion.

OCM et mécanismes d'intervention

Le Président du Groupe a détaillé les modifications apportées par le nouveau règlement OCM, en identifiant clairement certains points problématiques. Ces modifications sont selon lui pour partie responsables d'une certaine dégradation des conditions de commercialisation rencontrées depuis le début de l'année. Plusieurs membres ont jugé opportun d'émettre un avis sur ce sujet, déplorant que l'abandon de certains mécanismes constituait un facteur supplémentaire de rejets, et que les OP étaient dans la situation actuelle très limitées en matière de visibilité. Les OP ont en effet commencé leurs interventions depuis le début de l'année, de manière importante dans certaines situations, alors que le cadre juridique et financier d'intervention risque de n'être prêt qu'en 2015. Le secteur français a confirmé ces difficultés, et estimé qu'il convenait de faire part de son mécontentement.

Un projet d'avis sur ce sujet sera donc proposé pour adoption durant le prochain Comité Exécutif.

Point d'information sur la campagne de thon rouge aux Canaries.

C. Carballo a informé les membres du groupe d'une campagne de pêche du thon rouge aux Canaries extrêmement rapide en terme de consommation du quota, démontrant selon lui une notable amélioration du stock. Il souhaite ainsi qu'une recommandation visant une augmentation des possibilités de pêche soit adoptée, en réactualisant l'avis 79. Ce ressenti en matière d'abondance, qui a aussi été démontré par le biais de la diffusion d'une vidéo, a été confirmé par les représentants des Açores. Pour autant, il a été estimé qu'il ne serait pas raisonnable et efficace de monter un nouvel argumentaire en l'absence de nouveaux éléments scientifiques. Les membres ont donc convenu d'attendre le nouvel avis scientifique de cette année, avant de s'accorder sur la démarche à suivre.





Conseil Consultatif Régional Sud
6 rue Alphonse Rio
56100 Lorient - FRANCE
• TEL : +33 297 63 11 00
• FAX : +33 297 63 91 06
info@ccr-sud
adhes@ccr-sud • ogan@ccr-sud
WWW.CCF-6.BU

Point sur l'étude de différenciation des stocks de maquereau

Des analyses génétiques sont actuellement en cours pour tenter d'apporter la preuve de l'existence de populations distinctes de maquereaux. Cette étude est en lien avec le comportement de homing reproductif de cette espèce, et pourrait impliquer une gestion différenciée de ces populations. Ces travaux seront finalisés durant l'année 2014, ils permettront aussi d'améliorer la connaissance de manière plus précise pour le golfe de Gascogne.

Principales conclusions de la réunion

- Gestion à long terme de l'anchois du golfe de Gascogne : De premiers éléments (calendrier, TAC maximal) du futur cadre de gestion à long terme ont pu faire l'objet d'un consensus. Les travaux devront néanmoins être poursuivis pour finaliser la recommandation.
- Révision des accords de Bilbao : La négociation ayant été infructueuse, les discussions devront être renouvelées.
- Instruments financiers de la nouvelle OCM : Un projet d'avis devra être préparé pour le prochain Comité Exécutif.